

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00015

Séance du 14 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Remise du Prix « Paris Solidarités », au Festival du Film social édition 2024

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle avec l'association « La 25<sup>ème</sup> image » validée au Conseil d'Administration du 28 septembre 2020 et signée en octobre 2020 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la remise d'un Prix du CASVP au Festival du Film Social,

Délibère

Article 1er :

Est autorisé le versement d'une somme de 800 euros au réalisateur / à la réalisatrice lauréat(e) de la sélection de films récompensé par le Prix « Paris Solidarités » lors du Festival du Film Social pour l'édition 2024.

Article 2 :

La Directrice Générale est autorisée à signer la décision d'attribution du Prix « Paris Solidarités ».

Article 3 :

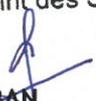
La dépense correspondant sera imputée au compte 6577 de la nomenclature comptable M57 du budget général du CASVP.

Article 4 :

Le versement de la somme de 800 euros attribuée au lauréat / à la lauréate du prix sera effectué par la trésorerie du CASVP sur un compte bancaire de la zone euro

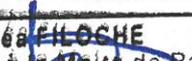
 La Directrice Générale

 Directeur Adjoint des Solidarités

 Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/ la Présidente

  
Léa FLOCHE  
Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités,  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés  
Léa FLOCHE